

Envoi : 12/06/2017

Réception par le Préfet : 12/06/2017

Publication : 16/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-6-12-1

**Séance du** vendredi 9 juin 2017

**UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2017**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** M. DELMOND, Mmes HELDERLE, JENN, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-12-2 du 17 mars 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de 7 000 € qui fera l'objet d'un versement unique à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme J718, chapitre 65, fonction 12, nature 6574, code programme 3277.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité